Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 076-217604479-20261116-M_DL261116_193-DE

# REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de conseillers en exercice : 33**

L'an deux mille vingt six, le seize novembre à 18 heures 00 par suite de la convocation de Monsieur le Maire en date du 10 novembre 2026 le Conseil Municipal s'est réuni à la Maison de l'Enfance et de la Famille - Salle La Minot, sous la présidence de Monsieur Jérôme DUBOST, Maire

**Présent(e)s : 30**

Jérôme DUBOST, Agnès SIBILLE, Nicolas SAJOUS, Pascale GALAIS, Eric LE FEVRE, Véronique BLONDEL, Sylvain CORNETTE, Marie-José BENARD, Yannick LE COQ, Cindy LEFRANCOIS, Édith LEROUX, Patrick DENISE, Isabelle CREVEL, Thierry GOUMENT, Caroline SAMPIC, Philippe QUERNE, Jean-Pierre VOGEL, Yves LOUMON, Isabelle NOTHEAUX, Hakima BEDJAOUI, Nordine HASSINI, Virginie VANDAELE, Nicolas BERTIN, Aurélien LECACHEUR, Solène PETITJEAN, Jean METAYER, Gilles LEBRETON, Aurélia JOPEK, Théo LAMBERT, Benoît NAOUS

**Excusé(e)s ayant donné pouvoir : 3**

Cédric DESCHAMPS-HOULBREQUE donne pouvoir à Yannick LE COQ
Céline VAN PETEGHEM donne pouvoir à Jean METAYER
Léa DIEPPOIS donne pouvoir à Jérôme DUBOST

**Secrétaire de séance**

Isabelle CREVEL

*La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois suivant sa date de publication ou de sa notification et conformément aux dispositions des articles R421-1 à R421-5 du code de justice administrative. Le Tribunal susmentionné peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible à l'adresse suivante : www.telerecours.fr*

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 076-217604479-20261116-M_DL261116_193-DE

# CONSEIL MUNICIPAL
# du 16 novembre 2026

## M_DL261116_193

**SPORTS - CONVENTION « AMBASSADEUR-DRICE DU SPORT » – ADOPTION –AUTORISATION**

**Madame Marie-José BENARD, Adjointe au Maire** - Dans le cadre de sa politique sportive communale, la ville souhaite renouveler le dispositif « ambassadeur du sport ». Monsieur le Maire désire valoriser des sportifs.ves afin de véhiculer la dynamique sportive locale en 2021. En 2024, une nouvelle convention a été signée pour 1 an par Monsieur le Maire, Madame Léa GUERRAND, Monsieur Patrick MALANDAIN et Monsieur Dominique COTE stipulant leur rôle de représentation et leurs présences aux évènements. Les trois personnalités du sport local endosseront ce rôle de janvier 2027 à décembre 2028 au regard de leur implication et leur dynamisme en faveur des activités physique et sportives. Ils auront un rôle de représentation lors des évènements sportifs majeurs du territoire et la valorisation de la dynamique sportive locale.

**Compte tenu de ces éléments d'information, je vous propose d'adopter la délibération suivante :**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121-29 ;
**VU** le rapport de Mme Marie-José BENARD, Adjointe au Maire, en charge de la Vie sportive et de la Prévention santé ;
**VU** la commission municipale n°1, Solidarités, Santé, Vie associative et sportive réunie le 3 novembre 2026, consultée ;

**CONSIDÉRANT**

- Que les labels et ambitions sportives de la ville de Montivilliers vont de paire avec la présence d'ambassadeur-drices du sport lors des évènements sportifs majeurs du territoire Montivillon ;
- Que leurs présences sur les manifestations sportives locales valoriseront l'image sportive et dynamique de la ville ;

**Après en avoir délibéré,**

**DÉCIDE**

**- D'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention « Ambassadeur-drice du sport » entre la ville de Montivilliers et les trois Ambassadeurs-drices : Léa GUERRAND, Dominique COTÉ et Patrick MALANDAIN,

**Sans incidence budgétaire**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.**
Pour : 30
Contre : 0
Abstention : 3
Gilles LEBRETON, Aurélia JOPEK, Théo LAMBERT

Signé électroniquement par : Jérôme Dubost
Date de signature : 20/11/2026
Qualité : Maire




***Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits.***
***Pour extrait conforme au registre dûment signé.***

*La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux m date de publication ou de sa notification et conformément aux dispositions des articles R421-1 à R421-5 du code de justice administrative. Le Tribunal susmentionné peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible à l'adresse sui www.telerecours.fr*

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 076-217604479-20261116-M_DL261116_193-DE

*La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois suivant sa date de publication ou de sa notification et conformément aux dispositions des articles R421-1 à R421-5 du code de justice administrative. Le Tribunal susmentionné peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible à l'adresse suivante :*
***www.telerecours.fr***